

# **COMpte RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026**

**Date de convocation : 9 janvier 2026**

**Date d'affichage : 9 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six et le treize janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents :** Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTEUL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

**Absents, excusés :** Jérôme GUILLOUD

**Procurations :** Néant

Carole MOTTEUL a été nommée secrétaire de séance.

**Liste des délibérations :**

- 01/2026 - Autorisation pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2026
- 02/2026 - Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) pour l'aménagement de l'entrée nord du village en faveur des déplacements doux et de la sécurité routière
- 03/2026 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEH pour l'année 2024
- 04/2026 - Subvention et/ou adhésion pour l'année 2025 aux associations/organismes extérieurs à la commune
- 05/2026 - Motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025**

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## **AUTORISATION POUR L'OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2026**

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire propose pour cette année 2026 de prévoir le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M57 afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement dont les factures arriveront en mairie au cours du premier trimestre de l'année 2026. Il s'agit de travaux déjà engagés ou envisagés à ce jour ou pour faire face à des imprévus :

- Solde des actes notariés en lien avec l'aménagement de la Côte Maréchale (voirie du lotissement) et de l'entrée nord
- Travaux dans les bâtiments (au cas où)
- Travaux de voirie (au cas où)
- Achat d'outillage ou de matériel (au cas où)
- Achat d'une machine à laver pour l'école de Saint Michel

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2025 étant de 320 492,80 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »), conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 80 123,20 € (<25% x 320 492,80 €).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M57 2026 à hauteur de 80 123,20 € si nécessaire comme suit :

- Article 2111 : 3 000 €
- Article 2112 : 3 000 €
- Article 21351 : 20 000 €
- Article 2151 : 22 123,20 €
- Article 2152 : 3 000 €
- Article 2158 : 6 000 €
- Article 2188 : 3 000 €
- Article 2315 : 20 000 €

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS DOUX ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Arrivée de Séverine CAPOGNA

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par l'Etat pour l'année 2026 au titre de la DETR/DSIL,

Considérant les difficultés à retrouver la pleine propriété de la parcelle C 160,

Considérant la possibilité de poursuivre le projet d'aménagement de l'entrée nord en modifiant l'avant-projet sommaire,

Considérant que le projet favorisera les déplacements doux (aire de stationnement bus, liaison piétonne, aire de co-voiturage) et la sécurité routière (écluse en entrée d'agglomération, en accord avec le CTD)

Considérant que les travaux d'aménagement de l'entrée nord en faveur de la sécurité routière et des déplacements doux et dont le coût prévisionnel s'élève à 51 500 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre le projet d'aménagement de l'entrée nord hors parcelle C 160
- Adopte l'opération « Aménagement de l'entrée nord » pour un total de travaux de 51 500 € HT
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Achat de terrain	6 000 €	Subv Etat (DETR)	12 875 €	25 %
Maîtrise d'œuvre	5 500 €	Subv Département	25 750 €	50 %
Travaux d'aménagement	40 000 €	Autofinancement	12 875 €	25 %
Total	51 500 €	Total	51 500 €	100%

Voté à l'unanimité (moins 1 voix – Sébastien CARMET ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt en l'espèce)

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIEH POUR L'ANNEE 2024**

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024, établi par le Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH).

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande et au siège du SIEH à Triors.

Voté à l'unanimité

### **SUBVENTION ET / OU ADHESION POUR L'ANNEE 2025 AUX ASSOCIATIONS / ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes extérieurs à la commune reçues,

Vu les crédits précédemment inscrits au budget 2025,

Le Maire propose, comme précédemment, d'attribuer des subventions pour l'année 2026 aux associations/organismes qui ont un lien avec la commune parce que la mairie ou ses habitants en bénéficient.

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions/adhésion attribuées aux associations extérieures comme suit :

- Mémoire de la Drôme : 50 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 296 € (soit 0.50 € par habitants – 592 hab au 01/01/2026)
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 110 €
- Association d'entraide des personnes âgées (EHPAD Clairefond) : 50 €

Voté à l'unanimité

## **MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

« La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

[...] La commune de Saint Michel sur Savasse partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Saint Michel Sur Savasse s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF [...]

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. »

Le Conseil municipal adopte la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Travaux
- Vœux
- Consommation des bâtiments
- Divers
- Prochaines dates
- Commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.